

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 avril 2019 à 18h30.

Présents : Mmes ESTEBAN (Maire), BENAZET (2°AD), DANDINE (4°ADJ), MOUCHAGUE (6° ADJ), BACH, BONNET-LECLERCQ, MACARY, PUJOL M. PUJOL N. MM. EYCHENNE (1° ADJ), RESCANIERES (3°ADJ), BLANDINIERES, BONNEFONT, DOUMENC, LAGARDE, PUJOL R., PULCI.

Absents excusés : Mmes GOURMANDIN, LAVIGNE.

MM. LABEUR (5° ADJ), FABRY.

Absente : Mme MERIC.

Secrétaire : Mme BENAZET.

Madame Le Maire ouvre la séance, remercie l'Assemblée et passe à l'ordre du jour.

I/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2019.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2019 présenté par Madame Le Maire et joint à la convocation de la séance de ce jour.

II/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2019.

Compte tenu de la non-transmission du compte rendu avant la séance, Madame Le Maire indique que ce point est ajourné et sera remis lors de la prochaine séance.

III/ Présentation et vote du Compte Administratif 2018 de la Commune.

1°) Compte administratif 2018 :

Considérant que le Compte Administratif 2018 de la Commune, présenté par Monsieur Patrick Eychenne, 1° adjoint, fait apparaître les résultats suivants :

- Recettes de fonctionnement 2018 : 2 815 076.34 Euro.
- Dépenses de fonctionnement 2018 : 2 244 129.63 Euro.  
Soit un excédent de fonctionnement reporté de : 570 946.71 Euro.
  
- Recettes d'investissement 2018 : 509 513.97 Euro.
- Dépenses d'investissement 2018 : 874 241.88 Euro.  
Soit un déficit d'investissement reporté de : 364 727.91 Euro.

L'Assemblée, après délibération,

- Approuve le Compte Administratif 2018 de la Commune.
- Dit que Madame Le Maire ne participe pas au vote concernant l'approbation du Compte Administratif 2018.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

2°) Compte de gestion 2018 :

Considérant que le Compte Administratif 2018 de la Commune, qui a été présenté par Monsieur Patrick Eychenne, 1° Adjoint, fait apparaître les résultats suivants :

- Recettes de fonctionnement 2018 : 2 815 076.34 Euro.
- Dépenses de fonctionnement 2018 : 2 244 129.63 Euro.  
Soit un excédent de fonctionnement reporté de : 570 946.71 Euro.

- Recettes d'investissement 2018 : 509 513.97 Euro.
- Dépenses d'investissement 2018 : 874 241.88 Euro.
- Soit un déficit d'investissement reporté de : 364 727.91 Euro.

Considérant que le Compte de Gestion 2018 de la Commune, transmis par Madame La Trésorière du Centre des Finances de Foix donne les mêmes résultats.

L'Assemblée, après délibération,

- Approuve le Compte de Gestion 2018 de la Commune transmis par Madame La Trésorière du Centre des Finances de Foix.
- Dit que Madame Le Maire n'a pas participé au vote concernant l'approbation du Compte Administratif 2018.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

#### IV/ Présentation et vote du Budget Primitif 2019 de la Commune et affectation des résultats 2018 pour la Commune.

Considérant que le Compte Administratif 2018 de la Commune, qui a été présenté par Monsieur Patrick Eychenne, 1<sup>o</sup> Adjoint, fait apparaître les résultats suivants :

- Recettes de fonctionnement 2018 : 2 815 076.34 Euro.
- Dépenses de fonctionnement 2018 : 2 244 129.63 Euro.
- Soit un excédent de fonctionnement reporté de : 570 946.71 Euro.
  
- Recettes d'investissement 2018 : 509 513.97 Euro.
- Dépenses d'investissement 2018 : 874 241.88 Euro.
- Soit un déficit d'investissement reporté de : 364 727.91 Euro.
  
- Recettes d'investissement, restes à réaliser : 270 821.00 Euro.
- Dépenses d'investissement, restes à réaliser : 117 812.82 Euro.
- Soit un solde de restes à réaliser de : + 153 008.18 Euro.

L'Assemblée, après délibération,

- Décide la reprise des résultats pour le budget primitif 2019 et les inscriptions suivantes :
  - o Article 002 (recettes de fonctionnement) : 359 226.98 Euro (Excédent fonctionnement – réserve).
  - o Article 001 (dépenses d'investissement) : 364 727.91 (Déficit investissement).
  - o Article 1068 (réserve) : 211 719.73 Euro (Déficit d'investissement - Solde des restes à réaliser).
  - o Précise que Madame Le Maire n'a pas participé au vote concernant l'approbation du compte administratif 2018.
  - o Charge Madame Le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.
- Vote à l'unanimité le budget primitif 2019 de la Commune présenté par Madame Le Maire.

#### V/ Vote des taux des taxes locales 2019.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales communales (Taxe d'Habitation, Taxe Foncier Bâti et Taxe Foncier Non Bâti) afin d'élaborer le Budget Primitif 2019 de la Commune.

L'Assemblée, après délibération,

- Décide à l'unanimité de ses membres présents :
  - o De ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2019 qui resteront identiques à ceux votés en 2018.
  - o Les taux applicables en 2019 seront donc :
    - Taxe d'Habitation : 11.56 %
    - Taxe Foncière Bâti : 20.22 %
    - Taxe Foncière Non Bâti : 152.47 %.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

#### VI/ Proposition de travaux d'éclairage public avec le SDE 09, Rue des Sapins.

Madame Le Maire présente à l'Assemblée le dossier de travaux concernant l'éclairage public Rue des sapins pour un montant de 13 540.00 Euro.

Madame Le Maire propose de réaliser ces travaux avec le SDE 09 car ces derniers peuvent faire l'objet d'une inscription sur un prochain programme d'éclairage public (plafonné à 15 000.00 Euro de travaux et financé à hauteur de 50% par le Conseil Départemental).

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Accepte de réaliser les travaux d'éclairage public Rue des Sapins pour un montant de 13 540.00 Euro.
- Demande l'inscription de cette opération sur un prochain programme de travaux subventionné par le Conseil Départemental (plafonné à 15 000.00 Euro et financé à hauteur de 50% par le Conseil Départemental) : voir document joint en annexe.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce dossier.

#### VII/ Proposition de convention de prestations avec la Régie Municipale d'Electricité.

Madame Le Maire donne lecture à l'Assemblée de la convention de prestations et de la convention relative à l'utilisation de la nacelle et du camion grue qu'il serait nécessaire de signer entre la Commune et la Régie Municipale d'Electricité de Varilhes.

Madame Le Maire indique que ces conventions ont pour objectif de définir :

- Les conditions d'intervention des agents de la Régie Municipale d'Electricité,
- Les modalités d'utilisation de la nacelle et du camion grue.

Madame Le Maire propose donc de signer ces deux conventions avec la Régie Municipale d'Electricité.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Autorise Madame Le Maire à signer :
  - La convention de prestations avec la Régie Municipale d'Electricité
  - La convention relative à l'utilisation de la nacelle et du camion grue de la Régie Municipale d'Electricité.

- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

VIII/ Courrier de la SNC Siadoux dans le cadre du dossier d'aliénation des chemins situés dans la carrière.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée :

- La délibération en date du 21 janvier 2014 décidant de lancer la procédure de cession concernant les chemins situés au sein de la carrière appartenant à la SNC Siadoux.
- L'évaluation du Service des Domaines faite en date du 9 février 2016.
- La délibération en date du 19 février 2019 concernant la demande de déclassement de chemins faite par la SNC Siadoux dans le cadre du périmètre de la carrière.
- Les procès-verbaux de délimitation établis par le cabinet de géomètres Lefèvre, à Pamiers.
- Le courrier de mise en demeure d'acquérir ces chemins adressé à la SNC Siadoux, en date du 8 mars 2019.
- Le courrier réponse de la SNC Siadoux indiquant son accord pour acquérir lesdits chemins au prix de 1 euro le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 9 589.00 Euro.

Compte tenu de tous ces éléments et de l'acceptation de la SNC Siadoux d'acquérir ces chemins Madame Le Maire propose à l'Assemblée de valider l'offre de la SNC Siadoux et de prendre contact avec l'office notarial pour la rédaction des actes.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée que les chemins concernés sont inclus dans le périmètre de la carrière dont les terrains appartiennent en totalité à la SNC Siadoux, qu'ils ne desservent pas d'autres parcelles et qu'à ce jour ils sont totalement intégrés dans l'exploitation dudit site.

Madame Le Maire mentionne qu'il s'agit en fait d'une régularisation puisque ces chemins n'ont plus d'utilité étant complètement fondus dans l'exploitation de la carrière, ils n'ont plus de vocation à desservir des parcelles.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Accepte la proposition de la SNC Siadoux d'acquérir lesdits chemins :
  - o Section A, n° 1387 d'une contenance de 50 m<sup>2</sup>
  - o Section A, n° 1388 d'une contenance de 503 m<sup>2</sup>
  - o Section A, n° 1389 d'une contenance de 1 297 m<sup>2</sup>
  - o Section A, n° 1390 d'une contenance de 164 m<sup>2</sup>
  - o Section ZB, n° 372 d'une contenance de 587 m<sup>2</sup>
  - o Section ZB, n° 373 d'une contenance de 1 625 m<sup>2</sup>
  - o Section ZB, n° 374 d'une contenance de 994 m<sup>2</sup>
  - o Section A, n° 1391 d'une contenance de 2 229 m<sup>2</sup>
  - o Section A, n° 1392, d'une contenance de 433 m<sup>2</sup>
  - o Section A, n° 1393, d'une contenance de 1 707 m<sup>2</sup>.
- Dit que le coût de la transaction s'élève à 9 589.00 Euro soit 1 euro le m<sup>2</sup>.
- Rappelle que tous les frais occasionnés par ce dossier seront à la charge de la SNC Siadoux et notamment les frais notariés.
- Dit que l'Office Notarial, SELARL Fieuzet / De Laval / Patino, Avenue Jean Bénazet, à Varilhes sera en charge de la rédaction de l'acte de cession.

- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

#### IX/ Proposition d'attribution d'une gratification à un stagiaire.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée que les services communaux accueillent régulièrement des stagiaires issus d'établissements d'enseignement ou de pôle emploi, dans le cadre d'immersions en milieu professionnel.

Il s'agit la plupart du temps de stage d'une durée d'une ou de deux semaines.

Madame Le Maire informe l'Assemblée qu'un stagiaire, Monsieur Lucas Lorente, a effectué deux fois quatre semaines de stage au secrétariat de la Mairie, dans le cadre d'un baccalauréat professionnel.

La durée de son stage et ses aptitudes lui ont permis de participer activement aux activités du service qui l'a accueilli.

Madame Le Maire propose donc d'attribuer à Monsieur Lucas Lorente une gratification de 1 000 euro pour les services rendus durant ses périodes de stage.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Décide d'attribuer à Monsieur Lucas Lorente une gratification de 1 000 Euro pour services rendus dans le cadre de son stage.
- Dit que cette somme est prévue à l'article 6284 du budget communal.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

#### X/ Saisine de l'Assemblée pour la révision du plan de prévention des risques naturels.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée que la prévention contre les risques naturels est une obligation dans tous les aménagements et que le PPRN couvrant la Commune de Varilhes a été approuvé en 2004 et révisé en 2006.

Madame Le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture qui indique que le PPRN de la Commune de Varilhes doit faire l'objet d'une actualisation réglementaire et technique et que c'est dans ce cadre que la Commune a été retenue pour faire l'objet d'une révision de son PPRN au titre de l'année 2019.

Madame Le Maire donne également lecture du rapport justificatif exposant les motifs qui justifient la révision du PPRN sur Varilhes et du projet d'arrêté prescrivant la révision du PPRN.

Madame Le Maire propose donc d'émettre un avis favorable concernant cette proposition de révision du PPRN de la Commune de Varilhes.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments énoncés ci-dessus par Madame Le Maire.
- Accepte que le PPRN de la Commune de Varilhes fasse l'objet d'une révision pour actualisation réglementaire et technique.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

#### XI/ Rythmes scolaires pour la rentrée 2019/2020.

Madame Le Maire donne la parole à Mme Nadine Dandine en charge des dossiers scolaires et périscolaires.

Cette dernière indique que lors du dernier conseil d'école du Groupe Scolaire Paul Delpech et du Groupe Scolaire de Laborie, il a été demandé par les deux conseils d'écoles de

passer de la semaine de 4.5 jours à la semaine de 4 jours. Par ailleurs, les questionnaires envoyés aux familles ont donné les résultats suivants :

- 70% pour la semaine à 4 jours pour le Groupe Scolaire Paul Delpech.
- 67% pour la semaine à 4 jours pour le Groupe Scolaire de Laborie.

Mme Dandine indique donc à l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur la durée de la semaine en maintenant la semaine à 4.5 jours ou en demandant une dérogation pour le passage à 4 jours.

L'Assemblée, après délibération, décide de demander une dérogation auprès de l'Académie pour un passage à 4 jours, dès la prochaine rentrée scolaire de 2019/2020.

Mme Dandine indique également à l'Assemblée qu'elle doit se prononcer sur la durée de la journée d'école, sachant que les deux conseils d'écoles souhaiteraient les horaires suivants :

- 8h30 / 12h00.
- 14h00 / 16h30  
et non le retour aux anciens horaires, à savoir :
- 9h00 / 12h00.
- 14h00 / 17h00 et donc de revenir aux anciens rythmes scolaires.

Une discussion s'engage et Madame Le Maire propose d'adresser un questionnaire aux familles afin de connaître leur avis.

L'Assemblée valide cette proposition.

#### XII/ Proposition de création d'un poste d'adjoint technique.

Madame Le Maire donne la parole à Mme Nicole Mouchague en charge des dossiers du personnel.

Mme Mouchague rappelle à l'Assemblée que lors du départ à la retraite de deux agents, Claude Delpy et René Ferré, les postes qu'ils occupaient n'ont pas fait l'objet de remplacement.

Mme Mouchague propose de lancer un recrutement pour un de ces deux postes techniques mais au grade d'adjoint technique ce qui nécessite la création d'un poste.

Mme Mouchague précise que certaines qualifications seront demandées, à savoir, à titre d'exemple : permis poids lourds, habilitation électrique, CACES... . Toutes ces recommandations seront mentionnées dans la fiche de poste.

#### XIII/ Proposition de modification de la délibération du SDE 09 pour les travaux EP lié esthétique BT Avenue des Pyrénées s/Poste Gare.

Madame Le Maire rappelle la réalisation des travaux d'éclairage public lié à l'esthétique BT Avenue des Pyrénées s/Poste Gare et les délibérations en date du 27 septembre 2016 et du 24 novembre 2017 liées à ce dossier.

Madame Le Maire indique que la Commune doit délibérer sur la contribution échelonnée qui reste à sa charge, participation de la Commune qui comprend la part résiduelle des travaux (déduction faite des subventions) augmentée des intérêts liés à l'emprunt. Sachant que les montants seront ajustés lorsque le SDE 09 aura contracté l'emprunt et un échéancier définitif sera alors adressé à la Commune.

Madame Le Maire indique que la participation de la Commune s'élève à 16 800.00 Euro et que le montant de l'annuité est de 1 120.00 Euro.

Madame Le Maire propose à l'Assemblée de valider les éléments suivants concernant cette opération.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Dit que la participation de la Commune s'élève à 16 800.00 euro et que le montant des annuités est de 1 120.00 Euro.

- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

#### XIV/ Proposition de modification de la délibération concernant l'Impasse du Terrefort.

Madame Le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de la Préfecture relatif au lotissement réalisé par M. Milian, Route du Courbas à Laborie et pour lequel une dénomination de voie a été faite par délibération en date du 22 janvier 2019.

Madame Le Maire indique qu'il est nécessaire de retirer cette délibération car ladite voie, qui a fait l'objet d'une dénomination, est à ce jour privée.

Madame Le Maire précise qu'il appartient à M. Milian de donner un nom à cette voie et non à l'Assemblée délibérante.

Madame Le Maire propose donc de retirer la délibération en date du 22 janvier concernant cette affaire, à charge pour M. Milian de donner un nom à cette Impasse.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Décide de retirer la délibération en date du 22 janvier 2019.
- Dit qu'il appartient à M. Milian de dénommer cette Impasse.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

#### XV : Questions diverses.

- M. André Bonnefont demande à qui appartient le bâtiment de l'ancienne scierie de la famille Respaud : le dossier de cession et de bornage est en cours.
- Mme Joelle Bach, chemin de Lesquet : l'expérimentation de la pairie fleurie est un succès, il faut continuer ce style de plantation.
- M. Daniel Lagarde :
  - o Parcours départemental Sapeurs-Pompiers : le Centre de Secours de Varilhes a terminé à égalité avec le Centre de Secours de Tarascon. Une photo sera mise dans le prochain bulletin municipal.
  - o Projet nouvelle caserne : le dossier est pour le moment en attente d'une nouvelle réunion de travail avec le SDIS, la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes et la Commune de Varilhes. Madame Le Maire propose de faire une lettre de relance. L'Assemblée valide cette proposition.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30.